

CLASSIFICATION ET ETIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH-CLP)

Niveau 2: Formation accessible par des personnes ayant des connaissances de base sur la réglementation précédent le CLP

Le **20 janvier 2009**, le règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging) ou règlement CE n°1272/2008 est entré en vigueur au sein des 27 états membres de l'Europe.

Le règlement CLP organise l'application des recommandations du SGH (Système Général Harmonisé) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

De nombreuses différences existent entre l'ancien et le nouveau système en termes de terminologies, de définition des dangers, de critères de classification et d'élément d'étiquetage.

D'où un impact important du SGH/CLP sur toutes les activités utilisant des produits chimiques.

La mise en application est étalée jusqu'en 2015 (pour les mélanges), mais, en ce qui concerne les substances, la date d'application obligatoire est fixée au **1^{er} décembre 2010**.

Public Concerné

Chargés de sécurité, animateurs prévention, chefs d'établissements, personnels d'encadrement, ou toute personne étant en contact avec des produits chimiques.

Objectifs de la formation SGH/CLP

Objectifs de Savoirs :

- Découvrir la nouvelle réglementation SGH/CLP,
- Identifier les pictogrammes,
- Savoir décoder une étiquette,
- Connaître les classes de danger physique, les classes de danger pour la santé, les classes de danger pour l'environnement,
- Comprendre le contexte européen (CLP) et mondial (SGH ou GHS).

Objectifs de Savoir-faire :

- Evaluer les risques en utilisant les phrases H,
- Maîtriser l'évolution de l'étiquetage actuel,
- Mettre à jour les documents de prévention de l'entreprise,
- Préparer un plan de formation pour les utilisateurs.

Lieu de la Formation

- dans vos locaux pour une session de formation en Intra-entreprise,
- dans nos locaux pour une session de formation Inter-entreprises dans l'un de nos centres Inter (Paris (ou IDF : Ile de France), Lyon, Lille, Toulouse, Marseille, Rennes, Colmar).

Durée de la formation SGH/CLP

- **1 jour**

Nombre de Stagiaires

- 10 personnes au maximum

Contenu de la Formation

- Contexte réglementaire (SGH/CLP et REACH),
- Ce que CLP (règlement 1272/2008 CE) a repris et ce qu'il a laissé dans SGH,
- Conséquences du changement d'étiquetage et de classification sur la vie de l'entreprise :
 - o Au niveau du document unique et de l'évaluation du risque chimique,
 - o Au niveau des plans de prévention,
 - o Au niveau du protocole sécurité,
 - o Au niveau de l'organisation du stockage,
 - o Au niveau des fiches de postes,
 - o Au niveau de la gestion des déchets,
 - o Sur les Fiches de Données de Sécurité (FDS).
- Calendrier de mise en place du nouvel étiquetage SGH/CLP et conséquences de la période transitoire,
- Modifications de classements de certains produits chimiques,
- Prise en compte de nouveaux dangers,
- CLP et REACH,
- SGH/CLP et réglementation sur le transport (ADR),
- Sensibilisation à réaliser auprès des opérateurs.

Validation des connaissances : Cas concret concernant l'étiquetage d'un produit de l'entreprise selon le règlement CLP.

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés,
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices,
- Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage,
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

Modalités de mise en oeuvre

- L'intervenant FLOBEL s'attachera le plus possible à illustrer ses propos, en utilisant des cas concrets en rapport avec l'activité de la société et en exploitant des cas pratiques types, sur ces différents aspects réglementaires.

- Il mettra à disposition des stagiaires, une base de documentation nécessaire à l'atteinte des objectifs de la formation « Classification et Etiquetage des produits chimiques (SGH/CLP) – Niveau 2 ».

Evaluation et Suivi

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
 - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation,
 - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants,
 - Pressentir les évolutions et les changements mis en place,
 - Détecter les besoins de formation.
- Par ailleurs, l'intervenant FLOBEL reste à disposition des participants pour toutes difficultés, interrogations, conseils et recommandations liées à la formation.